



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE
D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

FAUT-IL SUPPRIMER LA PAC ?

Séance du 9 mars 2006

*Avec **Lucien Bourgeois**, directeur des études économiques et de la prospective à l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (Apc),
Et **Matthieu Calame**, de la Fondation Charles-Léopold Mayer.*

ÉDITÉ PAR LA MISSION AGROBIOSCIENCES, D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS ORGANISÉS À MARCIAC (GERS)
AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS. VOUS POUVEZ RETROUVER TOUS
LES AUTRES CAHIERS DES CAFÉS-DÉBATS SUR LE SITE INTERNET : WWW.AGROBIOSCIENCES.ORG

Contact

Mission d'Animation des Agrobiosciences
Enfa BP 72638
31326 Castanet Tolosan
Tel : 05 62 88 14 50
Fax : 05 62 88 14 51
jacques.rochefort@agrobiosciences.com





CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

LE SUJET

Les attaques concernant la PAC sont récurrentes. L'une des principales, venue de la Grande-Bretagne : cette politique, qui absorbe plus de 40% du budget européen, ne concerne que 5% des actifs... D'autres critiques s'y ajoutent : cette politique communautaire ne serait pas équitable, favorisant les exploitations les plus riches, la concentration des entreprises agricoles et le productivisme, tout en s'opérant au détriment des pays tiers les moins avancés et en contredisant les règles de l'OMC.

Au fil des ans et des réformes, elle aurait également perdu sa nature politique au service du développement économique et social, pour se résumer en un simple

instrument administratif, multipliant les normes, les contrôles et les « paperasses ». Enfin, l'élargissement de l'Union européenne, qui intègre des pays aux conditions de production et aux types d'exploitations très disparates, pose de manière accrue la question du financement.

Alors, quels sont aujourd'hui les arguments aptes à légitimer cette politique agricole communautaire dans une Europe à 27, comment la faire évoluer et quels sont les réaménagements souhaitables, à la veille du « bilan à mi-parcours » de la PAC prévu en 2008 ?



Copyright
www.terre-net.fr

LUCIEN BOURGEOIS

Cet économiste est un fervent mais lucide défenseur de la PAC qui ne ménage donc pas ses critiques pour en améliorer le fonctionnement.

Conseiller du Président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, il dirige au sein de cette structure les études économiques et la prospective.

Membre de l'Académie d'Agriculture, Président de la Société française d'économie rurale qui porte l'excellente revue scientifique du même nom, Lucien Bourgeois n'hésite pas à prendre la plume pour exprimer ses analyses et ses convictions. Citons notamment « La sécurité alimentaire, une affaire d'Etat » revue Futuribles janvier 2007 ainsi que ses nombreux articles dans les revues « Chambres d'Agriculture » et « Paysans ».

MATTHIEU CALAME

Ce jeune ingénieur agronome a longtemps dirigé la Ferme de la Bergerie, propriété de la fondation Charles-Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, en y appliquant ses connaissances et ses convictions en matière d'agriculture biologique.

Chargé de mission au sein de cette même fondation, il préside également l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (Itab), qui se donne pour objectif de coordonner la recherche et de proposer un appui technique aux agriculteurs convertis dans le modèle biologique. Cet institut publie la revue Alter-Agri.

Matthieu Calame est également co-auteur du livre « Une agriculture pour le 21^e siècle : manifeste pour une agriculture biologique » (Ed. Fondation Charles-Léopold Mayer, 2007).





CONFERENCE

Cette politique agricole qui n'est pas si commune...

D'abord, ce paradoxe : la politique agricole ne se met en place que dans les économies d'abondance. Un « luxe » en quelque sorte, qui a largement porté ses fruits en Europe, mais qui, au fil du temps, a perdu de vue quelques uns de ses grands principes. En clair, la PAC a perdu en chemin le « C » de la mise en commun, n'affiche guère de volonté de garder le « P » de la politique, et semble négliger, au profit de la seule Agriculture, les volets de l'alimentation et du territoire.

Regards croisés de Lucien Bourgeois et Matthieu Calame sur la genèse de cette politique communautaire qui en révèle les failles, et diagnostics sur les vrais combats à mener.

C'EST QUOI, UNE POLITIQUE AGRICOLE ?

Matthieu Calame : Par définition, c'est un choix collectif qui dessine les objectifs, les principes et les moyens d'une action publique en faveur des agricultures.

Par essence, une politique commune se négocie : à six au moment du lancement de la PAC, à Stresa¹, à douze, à quinze puis à vingt-sept. La rationalité d'une politique réside ainsi dans le compromis qu'elle opère entre des intérêts divergents, et non dans un projet technique. La rationalité de la PAC a toujours été politique et il est donc vain de lui instruire un procès en rationalité technique.

Prenons la France. Celle-ci veut défendre la PAC mais, dans le même temps, elle a récemment fait front avec l'Allemagne pour

limiter la part du budget communautaire (1,6% du PIB européen en 2003-2004, 1,03% en 2008), alors même que ce dernier doit englober un nombre croissant de pays membres... En refusant d'accorder les moyens nécessaires à l'Europe, la France refuse du même coup toute ambition à la Politique agricole commune.

Cette dernière a été construite autour de deux grands principes. Une libéralisation du marché interne par la baisse des barrières douanières entre les différents pays. Et une protection des prix qui tempère la libre circulation des produits par la fixation de prix planchers, pour trois grands types de produits : les céréales, les viandes bovines et ovines, ainsi que le lait. Au fil des élargissements, ce système s'est complexifié pour satisfaire les Etats membres qui souhaitent recevoir autant qu'ils versent au budget de l'Europe.

Lucien Bourgeois : La politique agricole ne peut se mettre en place que dans les économies d'abondance. Je vous rappelle qu'en France, le ministère de l'Agriculture a été créé par Gambetta en 1881, c'est-à-dire lorsque les problèmes agricoles n'étaient plus de l'ordre de la pénurie, mais, au contraire, de la concurrence des blés venus de Russie ou d'Amérique. Pour asseoir la République encore fragile face à l'ancien régime impérial et secouée par la classe ouvrière, il fallait avant tout s'allier les agriculteurs, en empêchant leurs faillites dues à une crise de surproduction et en leur garantissant l'accès à la propriété, ce qui les mettait à l'écart du monde de la ville ouvrière. Deuxième phénomène : la France était alors un pays colonial, approvisionné par les vins d'Algérie, les arachides du Sénégal et autres produits. Elle a ainsi organisé, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, une sorte de mondialisation au service de la métropole. Du coup, en 1939, le blé d'importation couvrait deux mois de consommation nationale annuelle.



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

La guerre a interrompu cette économie d'abondance, en empêchant les approvisionnements par bateaux. Les tickets de rationnement ont marqué durablement la population et la perte progressive des colonies a asséché l'offre alimentaire. C'est ce qui a motivé, en France, l'idée d'une politique d'incitation à la production, dès le lendemain du second conflit mondial, pour nourrir le pays. Très vite également, la peur de Staline et d'une invasion soviétique a cimenté l'alliance économique avec les Allemands, qui a fondé en grande partie le Traité de Rome en 1957.

A l'époque, souvenons-nous que dans l'Europe des six, la France totalisait alors la moitié des terres agricoles communautaires... Les autres Etats membres voyaient bien l'intérêt de la mise en commun agricole et agroalimentaire.

La France et l'Europe ont ainsi construit une politique à revers de la logique historique : c'est dans une économie de pénurie artificielle, causée par les guerres et la perte des colonies, qu'elles ont bâti la politique agricole destinée à augmenter les quantités produites. D'où la difficulté que nous avons ensuite rencontrée pour réguler cette offre.

Reste que la PAC a connu un succès extraordinaire. Aujourd'hui, elle nous permet de nourrir 200 millions d'habitants de plus que les Etats-Unis, avec deux fois moins de terre disponible.... Nous faisons jeu égal avec les Américains sur les exportations et nous avons réduit très notablement nos importations. De plus, l'Europe est mieux positionnée sur les produits transformés, alors que les Etats-Unis sont principalement performants sur les matières premières.

En revanche, il est évident que la politique agricole communautaire n'est pas un modèle de répartition sociale. Mais après tout, les politiques industrielles sont-elles des exemples de redistribution sociale ? J'en doute. Reste à savoir si les agriculteurs y trouvent leur compte.

DES AGRICULTEURS DE MOINS EN MOINS NOMBREUX : LA FAUTE À LA PAC ?

M. Calame : A l'origine, diminuer la main-d'œuvre agricole était l'un des objectifs de la politique agricole : la France avait un très gros retard d'industrialisation et avait besoin de bras. Car il ne faut pas se leurrer : les Etats-membres fondateurs de la PAC n'obéissaient pas aux mêmes motivations. Ainsi, la question de l'autosuffisance alimentaire était inexistante pour les Pays-Bas, déjà engagés dans l'agro-industrie et la logique d'exportation. « Nos vaches broutent sur les bords du Mississippi », disaient-ils, très opposés à une fermeture des marchés.

A l'inverse, pour accroître le nombre d'actifs dans l'industrie, la France avait trois possibilités. Faire travailler les femmes, attirer de la main-d'œuvre étrangère ou envoyer les agriculteurs à l'usine. Finalement, les pouvoirs publics ont opté pour les trois. Est-ce que ce sont les immigrés, les femmes ou les agriculteurs qui sont responsables du chômage ? Le fait est qu'une politique agricole qui détruit de l'emploi dans une période de chômage est peu appréciée par la société et qu'il y a en France comme dans bon nombre de pays européens plus de chômeurs que d'agriculteurs...

L. Bourgeois : Ce qui a été considéré comme un succès – un nombre réduit d'habitants nourrissant largement le reste de la population - peut effectivement aujourd'hui être considéré comme un défaut majeur. C'est d'ailleurs l'argument des Britanniques : selon eux, puisque la PAC n'est pas capable de fournir de l'emploi, la seule solution réside dans le soutien massif à la recherche et l'innovation, à même de dopper la croissance.

Cela dit, n'oublions un autre grand tournant qu'a connu la France et qui affecte l'emploi : l'accroissement démographique. La population française a augmenté de 50 % depuis la Seconde Guerre mondiale.



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

Ensuite, la Politique agricole a beaucoup de défauts, mais retenons quand même que l'une des idées qui a animé la politique agricole dans les années 60 consistait à profiter du départ à la retraite de bon nombre d'agriculteurs. La restructuration du secteur a donc eu lieu au cours d'un tournant générationnel qui a permis de ne pas trop affecter la vie active des producteurs.

En revanche, aujourd'hui, devons-nous poursuivre une restructuration aussi rapide, et faut-il la mener de la même façon ? En clair, est-il logique que plus on achète d'hectares, plus on touche d'aides compensatrices, parfois des années après, pour des hectares qu'on n'avait donc pas encore ?

Dernier point : quand on entend Tony Blair, on peut s'esclaffer ou pleurer, mais il y a un moment où il ne faut pas laisser dire n'importe quoi. Car souvenons-nous qu'hier comme demain, l'objectif pour l'humain consiste à manger tous les jours, et plusieurs fois dans la journée. Or, il faut un an pour faire un grain de blé, et encore celui-ci n'est-il mûr qu'aux mois de juillet ou d'août. En plus, nous voulons des produits frais, donc non stockables et pondéreux : plus ils feront de kilomètres, plus ils seront chers. Tout cela est source de crises d'approvisionnement des marchés. Et tant que l'homme devra s'alimenter ainsi, les crises de production existeront dès lors qu'il y aura un retard de récolte, une mauvaise moisson, ou un phénomène climatique. A moins de trouver le moyen de contrôler la photosynthèse, d'étaler la production sur toute l'année et d'éviter les aléas climatiques, nous aurons toujours besoin d'une régulation politique des marchés.

AU PRIX DE LA RÉGULATION

L. Bourgeois : A l'origine, la PAC a consisté à garantir un débouché aux agriculteurs, ce qui peut conduire à produire plus que la demande ne le nécessite. Il aurait fallu qu'on regarde de plus près comment s'y sont pris les Américains à partir de la crise de 1929 pour réguler la production. La politique agricole aurait dû, elle aussi, se doter dès le début

d'outils comme les quotas et les gels de terre pour limiter les excédents. Sauf que le milieu agricole le vit très mal et en éprouve de la honte. Ce n'est pas le cas dans le milieu industriel.

De plus, le marché agricole est constitué d'une multitude de producteurs et non de quelques grandes entreprises. Cela suppose donc bel et bien l'intervention de la puissance publique. Mais là encore, notre société accepte beaucoup plus facilement un monopole privé qu'une intervention publique.

M. Calame : Il faut repérer à quel moment la Politique agricole commune a dérapé budgétairement. A l'origine, le financement de la PAC était simple. L'Europe était en sous-production et le coût de la protection des prix internes était compensé par la taxation des importations. Un exemple : en 1962, à l'issue de plusieurs compromis, le prix unique garanti de la tonne de blé a été fixé à 413 Deutsch Mark pour tous les agriculteurs européens. En revanche, le blé argentin ou américain arrivant sur le marché communautaire à 300 DM était taxé de 113 DM : une recette qui alimentait le budget européen qui, de fait, faisait payer son fonctionnement aux consommateurs. Mais, très vite, l'Europe est devenue excédentaire. Et dans ce cas, non seulement elle perd les recettes tirées des prélèvements douaniers, mais elle doit financer les restitutions, c'est-à-dire des subventions à l'exportation vers des pays tiers, comme l'Égypte, le Maghreb et l'ex URSS.

D'où, en 1965, la proposition du président de la Commission, Walter Hallstein, et du commissaire à l'agriculture, Sicco Mansholt, de doter la PAC de ressources propres. Après bien des vicissitudes, ces nouvelles dispositions budgétaires seront adoptées lors du Sommet de la Haye, en 1969. Pour l'anecdote, Sicco Mansholt exprime déjà à l'époque l'idée qu'il faut réformer la Politique agricole commune. Et W. Hallstein, de son côté, annonce l'objectif de créer une monnaie commune. Le système



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

des prix agricoles communs supposait en effet une relative stabilité des différentes monnaies. Ce qui n'est plus le cas à partir de 1970, où les taux de change fluctuent au gré des dévaluations et réévaluations. D'autant que l'année suivante, le système de Bretton Wood, qui instaurait depuis 1944 la parité des monnaies par rapport à l'étalon-or et la convertibilité du dollar en or, s'effondre, provoquant un flottement des taux de change. C'est dans ce contexte qui perturbe fortement les prix agricoles communautaires, que naît finalement, en 1979, le Système monétaire européen, avec des mécanismes correcteurs très complexes... Une véritable usine à gaz budgétaire.

A côté de cela, un certain nombre de produits agricoles continuaient d'être importés en Europe sans prélèvement de droits de douanes, en raison des accords initiaux avec les Américains. C'était le cas notamment du soja, des graines oléagineuses ou des tourteaux pour l'alimentation animale, qui concurrençaient fortement les oléagineux européens. S'y ajoutaient des coûts de stockage énormes pour des produits à faible durée de vie, comme le beurre, que l'Europe a alors bradé à l'Irak et à l'URSS, notamment.

EUROPE ET ETATS-UNIS : LE BLÉ DE LA DISCORDE

Mais l'événement politique majeur qui a vraiment mis en danger la PAC, au-delà de l'enjeu budgétaire, a été l'invasion de l'Afghanistan en décembre 1979 par les Soviétiques. Jimmy Carter a en effet décidé de faire pression sur l'URSS en imposant un embargo sur les céréales en 1980. Que s'est-il passé ? Les alliés des Etats-Unis, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Argentine, l'Europe, se sont empressés de prendre la place des producteurs américains ! C'est en réaction à cette « trahison » que les Américains ont tout fait pour faire entrer les produits agricoles dans les négociations du GATT, lors du cycle d'Uruguay (1986-1993), ce que l'Europe - Jacques Chirac et François Guillaume pour la France - a fini par accepter en 1987.

Dès lors que les dispositions et les règles du GATT s'appliquaient également aux échanges agricoles et alimentaires, l'Europe devait évidemment ajuster sa politique pour être moins protectionniste. C'est le sens de la réforme de 1992².

Selon moi, cette réforme révèle deux questions centrales : est-ce qu'une politique agricole est synonyme d'une politique alimentaire ? Et a-t-on besoin de produire nous-mêmes ce que nous consommons ? Eh bien, la réponse n'est pas la même selon les pays.

D'ailleurs, l'histoire montre qu'une bonne politique alimentaire n'est pas forcément dépendante d'une bonne politique agricole. Un exemple : en l'an 14, Tibère fait un discours devant le Sénat romain pour l'alerter d'une situation dramatique : Rome ne se nourrit pas elle-même. Serait-ce là la fin de l'Empire ? Pas vraiment : il ne s'effondrera que 450 ans plus tard...

Car si vous êtes le centre de l'économie mondiale, vous vous nourrissez aisément sans produire. Ce fut la position britannique au 19^e siècle et c'est de nouveau la sienne aujourd'hui.

L. Bourgeois : Je ne suis pas d'accord avec certaines des analyses de Matthieu. Dans la mesure où on voulait garantir des prix, j'estime qu'il fallait réguler la production et limiter les exportations. Il est clair que la France produit trop de blé et pas assez de colza. Nous disposons d'ingénieurs et d'agriculteurs intelligents : on doit pouvoir parvenir à équilibrer ces productions.

Quant à la réforme de 1992, elle n'est pas tant liée à la question budgétaire, mais bien plutôt à notre incapacité, en France du moins, à faire une politique commune qui embrasse à la fois les producteurs de lait, les producteurs de céréales et les éleveurs de bovins viande. Selon le secteur, les uns demandaient la baisse des prix sur les céréales, d'autres exigeaient au contraire un maintien de prix élevés sur le sucre... Et le pire, c'est que ces discours contradictoires pouvaient être tenus par le même



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

producteur, puisque le même hectare peut fournir le blé et le sucre une année sur deux ! A ces divergences, s'ajoutaient les contradictions entre la France, l'Allemagne, l'Italie, etc.

Au lieu d'inventer une politique réellement européenne, les technocrates bruxellois ont préféré s'inspirer du système américain qui ne fonctionne pas bien, en espérant qu'ainsi, l'Europe échapperait aux critiques des Etats-Unis. Et c'est ce qu'on a fait en 1992 ! Nous avons adopté le principe de l'aide directe aux agriculteurs pour soi-disant compenser une baisse des prix. On savait pourtant que cela ne marchait pas outre-Atlantique. Cela a créé une rupture. Depuis, nous disons aux agriculteurs : « Finalement, ce que vous produisez, on s'en fiche. On vous donne un chèque à la fin de l'année mais, bon, on y met quand même quelques conditions, environnementales ou autres. » La réforme de 2003³ se situe dans la même ligne. On en a même rajouté plusieurs couches dans l'absurdité, puisqu'on a réussi à bricoler un système dans lequel l'inactivité est devenue une activité agricole... Aujourd'hui, un agriculteur a le droit de toucher des aides sans même avoir besoin de produire, ce qui est quand même le comble ! Cette politique agricole, qui n'est plus commune, coûte cher et ne rapporte pas gros. Elle obéit à une forme de mondialisation dans laquelle les Etats les plus puissants peuvent se permettre de donner le plus d'aides.

En revanche, sur le plan industriel, l'Europe a su parer les coups. Grâce à la PAC, les entreprises agroalimentaires proposent des produits de qualité européenne à des prix mondiaux.

LA FACTURE DE L'EST ET LE CHÈQUE ANGLAIS

M. Calame : D'autres difficultés s'annoncent avec l'entrée des pays de l'Europe centrale et orientale. Comme l'Europe de l'Ouest ne veut pas payer pour les agriculteurs de l'Est, elle a opté pour le sacrifice de la PAC. Il est ainsi probable qu'en 2013, voire avant, dès 2008, on assiste à une re-nationalisation des budgets agricoles. Cela dit, je me demande

effectivement si nous avons réellement connu, jusque-là, une Politique agricole commune. Les compromis ont toujours prédominé, notamment sur le poids relatif des uns et des autres : sur ce que l'Allemagne est prête à payer, par exemple et sur ce que la France est prête à lâcher, dans la mesure où la PAC lui était financièrement très avantageuse. Mais la situation évolue. Avec l'élargissement, l'Hexagone va payer plus qu'il ne reçoit. D'où sa position contradictoire qui consiste à dire : on touche le moins possible aux aides agricoles avant 2013, c'est-à-dire que l'on accepte une disparité des aides entre agriculteurs et tant pis pour le manque de parité avec les nouveaux Etats membres. D'autant que sachant que l'Europe va moins nous rapporter, nous limitons par ailleurs le budget de l'Union à 1% du PIB... Quant à l'Angleterre, elle est restée cramponnée à son chèque.

Très honnêtement, je pense que ni la France ni l'Angleterre n'ont eu une position politiquement responsable.

L. Bourgeois : A l'inverse, nous avons tous en tête que l'Allemagne est « plombée » depuis qu'elle a absorbé les Landers de l'Est. Cela nous a conduit à penser que nous allions, à notre tour, nous faire « plomber » par les pays de l'Est.

Surtout, les pouvoirs publics français privilégient désormais les intérêts industriels et de services. Il faut dire que nous exportons onze fois plus de produits industriels et trois fois plus de services que de produits agricoles. Reste que c'est à mon avis une erreur d'analyse, car nous ne ferons pas l'économie de la capacité à nourrir la population. Plus nous anticiperons, plus nous organiserons ce marché agricole et alimentaire, moins cela nous coûtera cher.

Par ailleurs, je suis moins critique que beaucoup d'autres par rapport à Tony Blair. Les arguments qu'il a énoncés en juillet 2005 pour remettre à plat la PAC étaient certes scandaleusement irresponsables et démagogiques (Ndlr : *T. Blair a critiqué la*



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

politique agricole communautaire qui absorbe 40% du budget de l'UE et qui ne concernerait que 3 ou 4% de la population). Mais il faut savoir que lorsque Margaret Thatcher a négocié en 1984 son « chèque »⁴ de 4,6 milliards d'euros par an pour réduire la contribution britannique, elle avait également demandé que soit mise en place une régionalisation de la politique de développement rural, ce qu'a refusé le gouvernement français au nom d'une politique exclusive de produits agricoles. Si on avait laissé l'Angleterre mener sa politique de développement rural, il n'y aurait peut-être plus de chèque. Les Britanniques ont une vision différente, il faut l'accepter, et ce n'est pas pour autant qu'ils sont de « mauvais » Européens. Je vous signale au passage que la Grande-Bretagne figure parmi nos premiers clients pour écouler nos excédents. Ils ne nous achètent certes pas plus de produits que les Allemands, mais ils nous en vendent beaucoup moins.... Avec eux, nous devrions pouvoir inventer une politique intelligente, encore faut-il que nous en ayons la volonté politique et que nous supprimions les aides à l'exportation. Car il est inadmissible que nous soyons protectionnistes alors même que nous sommes de grands exportateurs... N'oublions pas que l'aide à l'exportation a la même signification en économie qu'une dévaluation de la monnaie. En clair, c'est comme si nous bradions le travail. En revanche, nous pourrions beaucoup plus facilement faire accepter l'idée de protéger notre marché au nom du bien-être animal, par exemple, ou d'autres arguments de cette nature.

ÉVITER LE MORCELLEMENT DES POLITIQUES TERRITORIALES

L. Bourgeois : Dans la PAC, il faut garder le P de Politique, le C de Commune, mais il faut supprimer le A de l'Agriculture, pour le remplacer par « Alimentaire et Territoriale », afin de garantir la sécurité des approvisionnements. Certes, le coût de nos agriculteurs et des salariés de l'agro-

alimentaire est plus élevé que dans d'autres pays. Mais nous avons aussi plus de consommateurs que de contribuables : il n'est donc pas aberrant de faire valoir auprès de la population que la production issue de nos territoires mérite plus de considération et donc un peu plus d'euros. Je ne crois pas, personnellement, qu'on pourra durablement importer nos denrées de tous les pays du monde. Nous n'avons déjà plus confiance dans les vétérinaires anglais, ce n'est pas demain que nous aurons confiance dans les vétérinaires argentins... De même, si nous ne sommes déjà pas satisfaits du gouvernement de Bruxelles, comment le serions-nous d'un gouvernement mondial ?

M. Calame : La France porte une très lourde responsabilité dans la non évolution de la PAC pour intégrer pleinement une politique en faveur des territoires ruraux. Depuis vingt ans, nous ne menons que des combats d'arrière-garde et nous le payons très cher. Quand on accumule de l'eau derrière un barrage, un jour, les digues craquent et l'on finit inondé ou noyé. Si la France s'obstine, le risque est très fort que l'Europe ne dispose ni de politique territoriale ni de politique agricole. Celles-ci seront nécessairement négociées au niveau mondial, avec des lobbies très puissants qui s'y opposent au sein même du territoire communautaire, jugeant qu'elles nuisent aux intérêts européens. De grands banquiers ou assureurs ont ainsi intérêt à une libéralisation des échanges sur les produits et les services, quitte à sacrifier la PAC, qui crée moins d'emplois que bien d'autres secteurs.

Surtout, il faudrait d'abord que l'Europe ait une existence politique. Or, avec le « Non » français au référendum sur le Traité constitutionnel et le repli nationaliste de bon nombre d'Etats membres, l'Europe est en pleine déshérence. Il lui manque un leadership politique. De ce point de vue, il faut espérer que l'Allemagne, avec Angela Merkel, relance la « machine » européenne



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

des vingt-sept. Faute de quoi, les pays les plus riches, dont la France, refuseront de payer pour les pays moins favorisés et développeront des politiques territoriales basées sur les régions ou les départements et financées uniquement au plan national.

Mon souhait ? S'il y a eu un génie européen, cela a été celui de rêver l'universel et d'espérer qu'un jour émergera une communauté mondiale.

Peut-être les questions alimentaires mondiales, les grandes épizooties ou le problème de l'effet de serre pourront-ils mettre en mouvement les plus grands Etats pour amorcer une telle politique mondiale... Après tout, l'Europe ne s'est pas construite un jour. Elle est le résultat d'une série de compromis et de bricolages et cela n'a pas trop mal fonctionné.

Faisons un rêve... A l'image de la PAC qui a été conçue avant tout comme un moteur de l'unification européenne, nous pourrions imaginer que le débat agricole conduise à un compromis planétaire qui constitue l'embryon d'une unification du monde. De toute façon, ce sera cela ou le chaos.

L. Bourgeois : Les Régions pourraient jouer un rôle dans la construction d'une politique territoriale à condition que ce ne soit pas une stratégie de sauve-qui-peut, dans le cadre de l'effondrement de l'idée européenne et d'un repli sur les provinces. Ce scénario peu glorieux laisserait des pans entiers de territoires, comme le Massif Central, dans une grande difficulté. L'absence d'Europe lésera les plus pauvres. Or l'avantage de la politique, même imparfaite, c'est justement qu'elle permet d'éviter ces déséquilibres.

M. Calame : Je vais en donner un exemple. La filière française de l'agriculture biologique étant en souffrance, certaines Régions ont décidé d'accorder une prime à leurs producteurs. L'exploitation dont j'assure la gestion se situe en Île-de-France, où la prime est de 150 € par hectare, mais à 8 km seulement de la Normandie, où aucune aide n'est mise en place. Ainsi, deux exploitations

d'agriculture biologique, à quelques kilomètres de distance, connaissent une différence de 150 €/ha. J'ai de la chance : je suis du bon « côté », c'est-à-dire dans une région riche, qui a les moyens d'entretenir son espace rural. Si l'on passe à une départementalisation, le morcellement sera encore pire. C'est la règle des égoïsmes qui se développe depuis 15 ans en Europe.

A une échelle plus importante, nous le savons bien, les pays pauvres du monde qui vivent essentiellement de l'agriculture sont ceux-là même qui n'ont pas les moyens de subventionner leur agriculture. Les producteurs de cacao de Côte-d'Ivoire ne bénéficient d'aucune protection de l'Etat, qui tire ses revenus des exportations. C'est l'agriculture qui paie l'Etat et non l'Etat qui soutient l'agriculture.

1) **La conférence de Stresa**, qui s'est déroulée du 3 au 12 juillet 1958 entre les six Etats-membres de la CEE, a fixé les grands principes de la PAC : unicité des prix, solidarité financière et préférence communautaire.

Cette politique agricole a son origine dans l'article 39 du Traité de Rome qui en énonce les objectifs (accroître la productivité, assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs, stabiliser les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements, assurer des prix raisonnables aux consommateurs).

2) **La réforme de la PAC de 1992** introduit un tournant majeur, passant d'un système fondé principalement sur la garantie et la stabilité d'un prix minimum des produits agricoles, à un soutien du revenu des agriculteurs, reposant certes en partie sur les prix, mais aussi sur des aides directes.

Il s'agissait en effet d'assurer une plus grande compétitivité de l'agriculture européenne en se rapprochant des prix mondiaux par la diminution des prix de soutien, compensée par les aides directes, maîtriser la production et les dépenses budgétaires.



3) *La réforme de 2003* a été principalement motivée par le souci de se « mettre en règle » par rapport au cycle de négociation de l'OMC. Dite également « compromis de Luxembourg », elle a mis l'accent sur la rigueur budgétaire, rendue d'autant plus nécessaire par l'arrivée de dix nouveaux Etats membres. Elle a également instauré le découplage des aides directes : en clair, il s'agit de continuer à soutenir le revenu des agriculteurs tout en évitant une distorsion de concurrence sur les échanges internationaux, que condamne l'OMC. Le moyen : la création d'un Droit à paiement unique (DPU) par exploitation, indépendamment de ses choix de production et, même, sans que celle-ci soit obligée de produire. Le DPU remplace ainsi, en partie ou totalement selon le choix des Etats (on parle alors de découplage partiel, comme en France, ou total, comme en Italie sur le blé dur), les fameux paiements compensatoires : des aides directement versées aux agriculteurs pour compenser la baisse du prix de certaines productions. Cette nouvelle forme de soutien au revenu des agriculteurs est calculé sur la base des aides qu'ils ont reçues de 2000 à 2002. C'est ce qu'on appelle la référence historique.

Enfin, cette réforme crée l'obligation de subordonner les aides directes – DPU et montants compensatoires – au respect de normes environnementales ainsi qu'en matière de santé des animaux et des végétaux et du bien-être animal.

4 **Le « chèque » britannique.** Au début des années 1980, Margaret Thatcher lance sa fameuse phrase « I want my money back ! » (*Rendez-moi mon argent*). Estimant en effet que son pays dépensait beaucoup trop pour la PAC, elle réclame une compensation financière. Ce montant correctif a été accordé par le Conseil européen en juin 1984. Il est équivalent aux deux-tiers du déséquilibre financier de l'année précédente et est financé par les autres Etats membres. En 2003, ce « chèque » s'est élevé à 5,4 milliards d'euros, dont 30% a été payé par la France, qui en demande la forte réduction. Aucun accord n'a encore été trouvé pour la période budgétaire 2007-2013, malgré la concession de Tony Blair, qui propose une diminution cette compensation à hauteur de 8 milliards d'euros.

PARLONS-EN

Quand la question du territoire refait surface(s)...

Pas de doute, les agriculteurs ont les pieds sur terre. Le débat a ainsi principalement creusé les questions de l'aménagement du territoire (aménager, est-ce faire déménager les paysans ?), de la matière première, du statut de l'exploitation ou encore du prix du foncier qui, sous la pression urbaine, s'assimile à une politique de la terre brûlée tant elle incite à vendre plutôt qu'à produire. Une fois de plus, les deux intervenants insistent : c'est par l'organisation collective et la mise en avant des solutions astucieuses que la profession peut tirer son épingle du jeu.

Eliane Crépel, *infirmière scolaire* : Vous avez évoqué la nécessité de couvrir les besoins alimentaires européens. Mais il y a actuellement beaucoup de ressortissants d'origine extra-communautaire qui ont aussi leurs propres habitudes alimentaires et qui ont besoin, par exemple, du soja, pour lequel vous dites qu'on pourrait cesser de le produire.

Lucien Bourgeois : J'ai simplement indiqué qu'il ne fallait pas être excédentaire, en produisant plus que ce que la France ou l'Europe consomment. Je pense que nous produisons trop de blé. Mais cela ne signifie ni que l'on doive cesser cette production, ni qu'on cesse d'autres cultures. Sachant que l'Europe est déficitaire pour certaines filières, il est incohérent d'inonder des pays tiers de nos produits excédentaires. Et il serait quand même plus simple de chercher à couvrir nos propres besoins, d'autant que



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

nous avons une situation géographique idéale dans le monde. Ainsi, dans un rayon de 1000 km autour de la ville de Metz, donc à une nuit de camion, se concentrent plus de 20 % de la richesse mondiale. Cela constitue un marché extraordinaire pour les agriculteurs de France et d'Europe.

De plus, la diversité des cultures et des cuisines en Europe est un atout extraordinaire, notamment pour l'exportation.

L'IMPASSE SUR LES TERRITOIRES

Bernard Malabirat, *Paysans du Gers* : Je souhaite réagir aux propos de Matthieu Calame sur l'impasse, selon lui, que fait la politique agricole depuis vingt ans concernant le développement des territoires ruraux.

Appliqués à la France, je trouve ces propos un peu choquants. Il me semble que nos pouvoirs publics ont fait le maximum par rapport à un cadre européen qui laisse peu de marges de manœuvre : ce sont certes de petits pas, mais ils ont permis de maintenir les quotas laitiers, d'éviter que des régions se vident au profit d'autres, de défendre certains soutiens pour lutter contre les délocalisations. J'ai eu la chance d'être à la Conférence européenne de Cork (Irlande) qui portait sur le développement rural, en 1996, où, en tant que membre des Jeunes Agriculteurs à l'époque, je me suis battu contre les arguments du commissaire Franz Fischler, car nous voulions soutenir une politique alimentaire et non pas agricole. Cela dit, nous n'avons pas défendu à l'époque la politique territoriale, car nous considérions qu'il s'agissait là d'un autre type d'ambition.

Si l'on veut des territoires vivants, cela ne dépend pas que de l'agriculture. Et, dans ce cas, il s'agirait d'affecter la même dotation globale aux habitants de communes rurales qu'aux capitales régionales ou à Paris. De même, il conviendrait d'imposer aux industries des quotas de délocalisations d'emplois dans des zones désertifiées. Voilà ce que seraient de véritables ambitions.

En menant la même politique agricole, le territoire allemand est bien mieux aménagé

que le nôtre... Ce n'est donc pas l'agriculture qui a permis ou empêché de faire l'aménagement du territoire, mais le fait qu'il y ait une volonté politique ou non.

Matthieu Calame : Je signalais simplement que Frantz Fischler voulait mettre un terme à la Politique agricole commune telle qu'elle existait, et il n'était pas le seul. L'Angleterre avait la même position.

En revanche, vous avez raison, il ne contestait pas, loin de là, qu'il puisse y avoir une orientation plus territorialisée de la politique agricole telle que la France l'a faite.

Mais une question se pose : si la politique agricole réoriente les fonds vers des activités de développement rural, les agriculteurs seront-ils perdants ou gagnants ? Est-ce à même, par exemple, de créer un marché de proximité ?

Quant au cadre réglementaire de la PAC, il est évident qu'il est en partie figé, car c'est d'abord un contrat entre plusieurs parties, et que ce contrat ne se résume en une simple politique budgétaire, où l'on ne s'occuperait que de la répartition des dépenses. On accuse souvent l'Europe de surréglementation. Mais ce qui crée cette dernière, c'est la volonté d'une partie des Etats membres d'éviter que les autres fassent n'importe quoi avec les ressources financières. De toute façon, plus on est nombreux, plus l'accord est réglementé, j'ai presque envie de dire par nature. Après, il y a des adaptations. On sait bien que, contrairement à d'autres pays, la France n'a pas souhaité faire usage de l'article 69, contenu dans la réforme de 2003. Celui-ci permet de moduler les aides directes pour développer des politiques différentes, notamment en faveur de l'environnement. Donc, il y a bien des marges de manœuvre. La France ne les a pas utilisées, parce qu'elle s'entête à mener une politique exclusivement agricole, dans une logique de défense de ses intérêts à court terme. Elle a gagné à court terme, mais certains pays, comme l'Espagne, ont le sentiment qu'ils se



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

sont fait avoir, notamment en raison de l'élargissement à l'Est. Jusque-là, l'Espagne touchait essentiellement des fonds structurels, qu'elle craint de voir « partir » pour aider les nouveaux entrants.

En revanche, si une politique territoriale avait été mise en place, peut-être celle-ci aurait-elle été plus favorable à l'Espagne.

DERRIÈRE LE PRODUIT, C'EST UN LIEU QUE L'ON VEND. ET CELA N'A PAS DE PRIX.

Lucien Bourgeois : Je suis persuadé, tout comme vous, que la politique agricole ne suffit pas pour développer les territoires, qui ont été progressivement désertés par l'industrie, le commerce, l'artisanat...

En revanche, je crois en une politique alimentaire territorialisée, axée notamment sur la qualité d'origine. Car la seule chose qu'on ne puisse pas nous prendre et que nous ne pouvons pas importer, c'est bien le territoire. On ne peut pas délocaliser la production d'origine. Derrière le produit, c'est un lieu que l'on vend. Le seul problème, c'est que le milieu agricole refuse ce scénario ! Peut-être pas dans la majorité du Sud-Ouest, mais dans le milieu professionnel plus large qui a tendance à penser que sa vocation est de produire des matières premières. Non seulement c'est peu rémunérateur, mais cela ne nourrit pas un pays. Citez-moi un pays qui se soit développé en vendant des matières premières. Toute l'histoire de l'humanité est basée sur la valeur ajoutée. Là-dessus, on a un grave problème.

Il faudrait faire des passerelles entre les écoles de commerce et les écoles d'agriculture... Cela ferait du bien aux écoles de commerce d'apprendre qu'il n'y a pas que la logique financière. Et cela permettrait aux écoles d'agriculture d'apprendre la gestion et le marketing pour mieux différencier les produits sur le marché. L'idéal serait que chacun d'entre nous, en buvant tel vin, ait l'impression de voir l'agriculteur qui l'a élaboré. Et ça, cela n'a pas de prix.

Un participant dans la salle : Tout le monde ne peut s'acheter des produits d'origine !

Lucien Bourgeois : Mais si ! Tout simplement parce que nos logiques d'achat font l'objet d'arbitrages : pour tel type de produit, notre critère sera le prix le plus bas, alors que pour tel autre, nous choisissons d'y consacrer plus d'argent. Nous opérons tous ces choix budgétaires, que ce soient pour la voiture, l'électroménager ou les marques de vêtements.

Certes, cela ne règlera pas les problèmes de la pauvreté en France. Mais les agriculteurs ne sont pas là pour résoudre ces difficultés, ni pour pallier les lacunes du territoire. Disons qu'ils peuvent développer l'idée de l'originalité et pas seulement celle de l'homogénéité.

Bernard Malabirat : A ce propos, je voudrais faire référence à un débat que nous avons eu ici même avec Anna Soeiro², du ministère de l'Agriculture portugais, qui défendait exactement le contraire de ce que vous venez de dire. Ainsi nous a-t-elle signalé que nos labels ou nos châteaux pour les vins, ou que le poulet dit « du Gers » ne signifient plus rien pour les consommateurs européens. Il faudrait donc faire du vin de cépage, par exemple. Ce propos m'a un peu agacé.

LE TERRITOIRE PEUT AUSSI ÊTRE UNE CHARGE

Francis Daguzan, *maire et conseiller général du Gers* :

J'ai tendance à partager l'opinion de Bernard Malabirat sur la régionalisation de la politique agricole, à condition qu'il y ait aussi une part de mutualisation aux plans national et européen. Nous sommes un certain nombre, ici, à avoir cru en des politiques territoriales de pays, mais sans ce rééquilibrage entre les territoires favorisés et ceux qui sont défavorisés, cela ne peut pas fonctionner.

Par ailleurs, pour provoquer un brin Lucien Bourgeois, je crois que le Koweït a tout de



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

même bien vécu de sa matière première ... Plus sérieusement, je pense que l'agriculture aussi peut aujourd'hui en produire une : la biomasse, destinée à alimenter la filière énergétique. Voilà des sujets qu'on doit intégrer dans de futures politiques, car c'est aussi de l'aménagement du territoire.

Matthieu Calame : Je réitère mes inquiétudes et pourtant, je suis un ardent militant de la cause européenne. Vous parlez de mutualisation : cela fait quinze ans que nous détruisons progressivement en Europe les outils de cette harmonisation fiscale. La Catalogne est en voie de se séparer de l'Espagne ; en Belgique, la Wallonie et la Flandre se divisent ; dans les Pays-Bas, les électeurs ont voté massivement Non à l'Europe, sachant qu'ils sont les premiers contributeurs net de la PAC. Quant à l'abandon de pans entiers du territoire français, ce n'est pas une nouveauté. Le plateau de Millevaches était boisé à 2 % en 1912, il l'est à présent à 70 %, avec des forêts en grande partie délaissées.

Dans l'Aude, la friche s'est considérablement étendue. Les exemples ne manquent pas. Je vous rappelle que si les Français se concentraient avec la même densité qu'aux Pays-Bas, ils n'auraient besoin que de 25 % de l'espace national...

Je ne doute pas qu'à long terme, le territoire constitue une ressource, y compris pour la production de biomasse, mais à court terme, cet intérêt économique n'est pas flagrant. Prenez Singapour, l'un des pays les plus riches de la planète : il n'a pas d'arrière-pays. A la limite, le territoire peut aussi être considéré comme une charge, un espace dont l'entretien est coûteux et n'apporte rien à la compétitivité d'une économie nationale.

Par ailleurs, ce que vous avez dit sur le Koweït est très vrai et très éclairant. Il est certes riche, mais il est encore dans une logique coloniale : il n'a aucune indépendance politique. Du coup, disposer d'une ressource lorsque vous êtes dans cette situation, c'est courir le risque de se faire envahir...

Quant aux biocarburants, soyons réalistes : les meilleurs rendements sont fournis par la canne à sucre et le palmier à huile. Le jour où les réserves de pétrole se tariront en Irak, les Etats-Unis enverront leur armée prendre le contrôle de ces cultures en Indonésie et au Brésil. C'est un propos cynique et choquant, mais il se vérifie souvent. Au IV^e siècle avant Jésus-Christ, pendant les guerres du Péloponnèse, Athènes a vu son territoire rural envahi et détruit par les armées de Sparte. Les paysans sont alors venus supplier Périclès de mobiliser les hoplites (Ndlr : infanterie lourde, composée de soldats cuirassés) et d'affronter les Péloponnésiens. Périclès, conscient de l'infériorité de son armée, refuse, et opte pour le sacrifice du territoire. A côté de la puissance de la flotte grecque, il considérait que ces territoires n'étaient que des jardins d'agrément, la décoration de l'opulence. Athènes a fini par perdre, effectivement, mais uniquement quand elle a perdu une partie de sa flotte à Syracuse. En géopolitique, c'est une donnée classique : le plus puissant ne meurt jamais de faim, même s'il est sur le territoire le plus pauvre du monde. A l'inverse, le plus faible, même s'il dispose du territoire le plus riche, finit par mourir de faim.

Lucien Bourgeois : Oui, mais il faut aussi savoir raison garder par rapport à cette logique du fort et du faible. Récemment, des responsables patronaux m'ont confié qu'ils voyaient au moins un avantage à la PAC, c'est que les industries agroalimentaires achètent plus de machines que l'industrie automobile... De même, regardez la région Midi-Pyrénées : l'agriculture et les IAA représentent plus d'emplois que l'industrie aéronautique et l'industrie mécanique.

Il me semble possible de convaincre nos gouvernants de l'intérêt stratégique du territoire.

Quelqu'un a mentionné tout à l'heure que le territoire allemand est mieux aménagé que le nôtre. Mais il ne faut pas oublier que cela s'explique par la peur qu'a eue l'Allemagne



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

d'une invasion de chars russes. D'où ses efforts pour garder, sur le terrain, une population active agricole relativement nombreuse, très bonne connaisseuse des raccourcis et des reliefs.

Dernier point : une politique intelligente du territoire peut même apporter des recettes. A telle preuve que ces dernières années, l'excédent touristique est plus important que l'excédent agroalimentaire.

QU'EST-CE QUI FAIT LA PUISSANCE D'UN PAYS ?

Francis Daguzan : Je voudrais réagir à la remarque de Matthieu qui me fait un peu frémir lorsqu'il affirme que même en disposant de ressources naturelles, on reste vulnérable si on est faible. C'est quoi un pays riche par rapport à un pays pauvre ? Si la richesse, ce n'est pas d'avoir des matières premières, qu'est-ce qui la fonde ? Les armées, les colonies ?

Matthieu Calame : J'ai parlé de « puissance », plus que de richesse. L'exemple type, c'est le Japon, assez dépourvu de matières premières, à l'exception du charbon qui lui a permis d'opérer la première industrialisation. Doté de très peu de gisements d'autre nature, il est devenu la 3^e puissance industrielle, après l'Allemagne et les Etats-Unis. On voit là que la puissance d'une société repose sur beaucoup d'éléments divers : sa cohésion, sa capacité d'entreprendre collectivement et de s'organiser, son dynamisme, son idéologie, toutes choses dont on parle peu en France parce qu'il est plus rassurant de nous reposer sur la technique et la rationalité économique.

On peut noter aussi que l'Europe ne se sauvera pas indépendamment du monde.

Certes, nous pouvons toujours imaginer un scénario à la Suisse : un pays neutre, niché dans son petit pré carré, avec des services, du tourisme, de la banque et du médical. Moi, ce que je préférerais, c'est une Europe responsable, acteur de la construction d'un monde plus juste. Je suis obligé de constater que nous ne sommes pas toujours à la hauteur de cet idéal et que, notamment, notre politique

d'exportation à coup de dumping n'est pas un modèle du genre. De même que se débarrasser de nos excédents comme nous l'avons fait relève de l'externalisation d'un problème politique non géré.

Lucien Bourgeois : Ce n'est évidemment pas très glorieux, mais il faut relativiser. Aujourd'hui, à peine 8 % de nos exportations sont concernés par les aides à l'export. Je vous rappelle que l'excédent de la balance commerciale agroalimentaire française, en 2004, représente près de 8 milliards d'euros (39,7 milliards € d'exportations contre 31,9 milliards € d'importations) et qu'on en réalise 7 milliards grâce aux vins et spiritueux. C'est là que réside la vocation exportatrice de la France : un secteur qui ne bénéficie pas d'aides à l'export !

Pour répondre à Francis Daguzan, le propre d'un grand pays, c'est d'être responsable de ses actes et capable d'imposer son point de vue, au moins par rapport à sa population. Le problème de l'Europe c'est que, depuis la chute du mur de Berlin, elle est orpheline d'un ennemi, Staline. Son ciment venant de son opposition au bloc soviétique, et le mur s'étant effondré, elle ne parvient plus à se construire.

SOYONS PLUS TERRE À TERRE...

Un agriculteur : J'aimerais revenir à des raisonnements plus terre à terre. Il y a quinze ans, les agriculteurs français vivaient à peu près correctement. Et puis, au cours des années 1990, la PAC est arrivée. Pendant quelques années, nous avons touché des primes substantielles qui se sont progressivement amenuisées, alors que les prix ont continué à baisser. Des agriculteurs ont cessé leur activité, des fermes et des terres ont été vendues, accélérant le phénomène de concentration, qui commence à arriver dans le Sud-Ouest. Voilà des faits réels.

Aujourd'hui, qu'en est-il ? Les primes continuent de baisser. Et quand je vous



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

entends vanter la qualité de nos produits régionaux, je constate dans le même temps que le consommateur cherche à acheter au meilleur marché possible et que les grandes chaînes de distribution s'approvisionnent à bas prix dans le monde entier. Nous, agriculteurs, nous ne pouvons pas lutter contre la tomate d'Argentine, d'Espagne ou du Maroc qui arrive à des prix défiant toute concurrence. Bien sûr, nos tomates sont meilleures. Mais le consommateur se tourne à 80% vers les autres.

Par ailleurs, dans certaines régions, nous assistons désormais à des concentrations de terres qui échappent même aux agriculteurs : c'est l'industrie qui achète la terre, à des prix plus élevés qui renchérissent le prix du foncier et nous le rendent inaccessible.

Matthieu Calame : J'entends bien ce que vous dites. Et vos remarques "terre à terre" ne se limitent pas à la situation du Gers. Cela dit, mes propos relèvent aussi des faits. L'histoire du monde, la recherche de la puissance, ce sont des faits, que vous le vouliez ou non. Et vous allez devoir composer avec. Dans ce cas, il vaut mieux analyser la situation, la connaître et la comprendre, pour tirer malgré tout son épingle du jeu.

Les agriculteurs – comme bien d'autres – n'ont pas choisi le jeu dans lequel ils sont pris. En revanche, ils peuvent essayer, en s'organisant collectivement, de négocier des règles. Nous ne pourrions pas obtenir intégralement ce dont nous rêvons tous, des règles idéales, mais nous pouvons tenter d'infléchir la stratégie et les attentes des autres. A condition de les connaître ! Ce n'est pas propre à l'agriculture. C'est vrai pour tout le monde. Ensuite, selon vous, la PAC commence en 1992. Non. En 1992, elle ne naît pas, elle se réforme. Surtout, n'oublions pas que la France s'est dotée d'une politique agricole depuis les lois Méline³, en 1884. Le problème, c'est que bon nombre d'agriculteurs n'ont pas eu conscience de disposer d'une telle politique.

Quant à la PAC, vous allez me trouver sombre, mais je trouve qu'elle ressemble plus

à une politique sociale de cessation d'activité qu'à un projet d'avenir pour le territoire. Il me semble, et cela m'afflige, qu'il n'y a plus d'ambition européenne, ni pour l'agriculture ni pour le territoire.

Le monde agricole aurait dû réagir dès 1992, avec des leaders à même de construire et formuler une proposition acceptable par les partenaires. Il y a là une faillite interne.

Dernière remarque, concernant les terres rachetées par l'industrie : la plupart des lois que nous avons connues en France, et en Allemagne, ont été pensées pour maintenir l'agriculture dans un système d'artisanat et de Pme-Pmi. A côté de cela, il est possible que de grands groupes capitalistes puissent posséder, par exemple, des empires de la banane. Il se pourrait que les terres soient ainsi rachetées massivement et que les Pme-Pmi disparaissent au profit de monopoles. La moitié des terres d'Île-de-France sont déjà sous forme de sociétés civiles d'exploitation agricole et des fusions-acquisitions pourraient s'opérer en cas de libéralisation, par le simple rachat de parts d'exploitation. C'est un des scénarios envisageables et il faut repérer ce type de menaces. C'est à partir de ce jeu des possibles que vous allez élaborer votre stratégie gagnante à la fois pour les agriculteurs, pour les consommateurs et pour le territoire.

IL Y A DES SOLUTIONS, MAIS ON NE LES VOIT PAS

Christophe Capdecombe, *agriculteur, éleveur bio* : Nous disons notamment que les agriculteurs subissent les prix, les règlements, les contrôles... Oui, mais souvent, ils laissent dire et faire. Un exemple : quand les pouvoirs publics français annoncent leur plan des bioénergies, bon nombre d'entre nous savons qu'il s'agit de transformer du blé, du maïs ou des betteraves en consommant quasiment autant d'énergie qu'ils vont en restituer. Pourtant, bien des directeurs de coopératives, de chambres d'agriculture ou de responsables syndicaux sont d'accord



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

pour développer la biomasse. Quand Total rachètera la terre à prix élevés pour investir dans cette filière, certains agriculteurs pleureront peut-être, mais ils auront été bien contents d'avoir vendu à bon prix.

Lucien Bourgeois : De mon côté, je ressens chez les agriculteurs une certaine angoisse par rapport au monde qui nous entoure.

Je suis plus âgé que Matthieu et je fréquente les organisations agricoles depuis les années 70. Eh bien, j'ai toujours entendu, de manière plus ou moins affirmée, que c'était mieux avant. Il est temps que nous regardions un peu plus attentivement le présent, pour regarder les solutions qui marchent. La plupart d'entre elles sont déjà en place, mais on ne les voit pas.

Ainsi ai-je tendance à penser qu'à côté de grandes industries alimentaires ou de Pme dynamiques, il y a aussi des agriculteurs qui se débrouillent pas mal avec peu d'hectares, notamment dans cette région. Les agriculteurs ont su mettre en place des dispositifs de diffusion des savoirs, comme les Civam dès les années 50 et, peu après, les Centres d'Etudes Techniques Agricoles. Un système qui permet collectivement d'analyser les situations, de collecter les expériences et de favoriser l'éclosion de projets. Autre point tout aussi intéressant, les Cuma n'ont jamais été aussi actives qu'aujourd'hui. Cela prouve bien que le milieu agricole sait mutualiser et s'organiser collectivement.

Dernière remarque : pour répondre à Matthieu Calame, je ne crois pas à la généralisation de la concentration, où de grandes structures vont accumuler des milliers d'hectares. Cela ne marchera jamais pour une raison simple : il est plus coûteux de faire surveiller ces pans entiers de territoire que de les gérer soi-même. A ma connaissance, il n'existe aucun pays dans le monde où des systèmes agricoles basés sur des sociétés à capitaux fonctionnent correctement. Les seuls cas de grandes exploitations doivent leur existence à des capitaux volés, des terres spoliées dans une logique coloniale, ou dans celle des combinats russes qui ont pu faire main basse sur les

terres sans avoir à les acheter. Pour ma part, je suis persuadé que l'économie familiale est la plus adaptée et la plus viable pour être compétitif en agriculture.

LE GRAND CAPITAL... HUMAIN

Guy Menon, *agriculteur dans le Gers, administrateur de CETA* : Je voudrais poser une question à Matthieu Calame. Je n'ai pas bien compris le modèle agricole que vous souhaitez.

Jacques Mazerat, *Collectif régional des organisations de solidarité internationale de Midi-Pyrénées* : Pour revenir au scénario que Matthieu a évoqué concernant les grandes entreprises et les monopoles, je souhaiterais vous informer que celui-ci a été en partie retenu par le Commissariat au Plan et la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (Dares, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement), dans une étude⁴ publiée en décembre 2005 qui prévoit la disparition des agriculteurs indépendants en 2015.

Matthieu Calame : Il y a deux types très différents d'agricultures. Il y a une agriculture, qui peut d'ailleurs être de petite taille, basée sur le savoir-faire et la valeur ajoutée. Je ne connais pas les projections de la Dares mais, à mon avis, cette agriculture survivra toujours et peut même prospérer.

Ensuite, il y a une agriculture de capitaux lourds qu'une vie de travail ne suffit pas à rembourser. Cela pousse à opter pour le statut juridique des sociétés. Comme je le disais précédemment, en Île-de-France, il y a déjà une déconnexion entre les sociétés qui possèdent les terres et celles qui les exploitent.

Quel système je souhaite ? Sachant que le choix est forcément collectif, il m'est bien difficile de décider à la place des agriculteurs. Disons que personnellement, je préférerais ne pas être tout seul sur mon exploitation, mais dans une structure de



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

taille modeste où je pourrais faire preuve d'initiative. Evidemment, c'est là mon idéal, que je qualifierais non pas d'agricole, mais d'humain.

Lucien Bourgeois : Concernant le rapport de la Dares qui intègre le scénario d'une disparition des agriculteurs, je voudrais signaler que dans l'histoire, le seul pays qui a voulu supprimer ses paysans, c'est l'Union soviétique et cela n'a pas l'air de lui avoir réussi ! J'ai donc tendance à penser qu'il y aura encore des paysans demain et qu'ils seront dans des structures familiales classiques. Je doute que les sociétés de capitaux fonctionnent. Prenons deux frères. L'un est citadin et a une profession urbaine. Il acceptera sans doute de laisser 10 000 ou 20 000 euros à son frère exploitant. Mais quand il y a 2 millions d'euros en jeu, plus personne ne veut partager, d'autant que notre système de succession est un handicap supplémentaire.

UNE RENTE 'FONCIEREMENT' DISSUASIVE

-
Jean-Pierre Domecq, *agriculteur et conseiller général des Pyrénées-Atlantiques* : Le développement territorial est-il compatible avec la prospérité agricole ? En d'autres termes, la réussite de la PAC dans les années 60 a peut-être été possible parce qu'il y avait Paris et le désert français. Je viens des Pyrénées-Atlantiques où l'agriculture est en train de mourir alors qu'elle avait un gros potentiel. Si elle meurt, ce n'est pas seulement à cause de la baisse des prix. Sur mon canton rural, où il y a 2 500 emplois industriels, il y a une forte demande de logements. Du coup, la terre vaut très cher et un agriculteur peut vendre n'importe quel hectare à 70 € le mètre² non viabilisé. De quoi décourager tout effort productif ! Sans oublier que les néoruraux ne supportent pas les activités agricoles. Vous comprendrez que je me demande si on peut concevoir l'aménagement du territoire avec une agriculture qui y reste présente.

Matthieu Calame : Je ne sais pas, il y a sans doute là quelque chose à inventer. La politique du foncier, en France, est mal ficelée. Le Plan d'occupation des sols (Pos) se négocie au niveau des communes, ce qui favorise les pressions des uns et des autres sur l'exécutif communal. Le Pos pourrait devenir une compétence départementale ou régionale, ce qui mettrait un peu à distance ce genre de tensions.

Par ailleurs, je note qu'en Italie ou en Allemagne, il existe une agriculture compatible avec le développement rural. Ce n'est peut-être pas le modèle agricole que l'on aime pratiquer, mais il faudra peut-être y venir.

Lucien Bourgeois : Jean-Pierre Boisson, président de la Chambre d'agriculture du Vaucluse, a rendu au printemps 2005 un rapport⁽¹⁾ sur le foncier au Conseil économique et social. J'ai travaillé avec lui sur ce sujet. Le paradoxe, c'est qu'un agriculteur considère désormais le voisinage de consommateurs aisés comme une calamité, justement parce que cela fait flamber les prix du foncier.

La terre agricole vaut 100 fois moins cher que la terre à bâtir. Quand un hectare change de statut et passe ainsi de 1 à 100, les 99 de différence ne profitent ni à l'agriculture ni à la ville puisqu'ils relèvent de l'appropriation privée. Du coup, avoir la chance de passer en zone constructible relève du loto. C'est de l'enrichissement purement spéculatif, ce qui détruit effectivement l'agriculture. Essayons de réfléchir à ce qu'on pourrait faire d'intelligent avec cette plus-value. Elle pourrait aider à financer des infrastructures pour les villes, ou soutenir des activités agricoles. Le problème, c'est que ce sont les pays qui ont le plus de terres disponibles, comme la France et les Etats-Unis, qui ont le moins bien résolu les dérives de la spéculation immobilière.

Les dirigeants agricoles ont été les seuls à défendre l'idée d'une taxation intelligente de cette rente foncière, nuisible à la croissance



CYCLE COMPRENDRE LES AGRICULTURES DU MONDE D'APRÈS LES CAFÉS-DÉBATS À MARCIAC

économique. Sous la pression de ces derniers, il semblerait que ce problème puisse peut-être un jour évoluer en France.

Jean-Claude Flamant : Je me permets de témoigner en tant que vice-président du Conseil de développement de l'agglomération toulousaine. Celle-ci accueille chaque année 15 000 habitants de plus. C'est considérable. Le problème de la coexistence agriculture-urbain se pose là de façon dramatique.

Cela dit, effectivement, des formules astucieuses sont en train de se mettre en place car même les promoteurs immobiliers, du moins les plus lucides, expliquent que le marché est en train de se désorganiser.

Mais venons-en aux conclusions. Quel est votre mot de la fin ?

Matthieu Calame : L'histoire n'est pas encore écrite mais il est impératif qu'elle le soit collectivement. Il ne sert donc à rien de se plaindre localement, il faut d'abord s'organiser.

Lucien Bourgeois : Roger Le Guen, qui est sociologue à l'École d'agriculture d'Angers, affirme que les agriculteurs sont parmi les catégories les plus innovantes de France. Peut-être faudrait-il que la profession mette en avant ce dynamisme et non les seuls motifs de plainte.

1) L'article 69 introduit par la réforme de la PAC de 2003 permet aux Etats membres de l'Union européenne d'accorder des aides supplémentaires aux agriculteurs qui s'engagent dans des systèmes de production favorables à l'environnement et à la qualité des produits. Cette marge de manœuvre est laissée au libre choix des Etats. Concrètement, cet article autorise les Etats membres à prélever jusqu'à 10% des plafonds nationaux de chaque secteur, sachant que ces transferts ne sont possibles qu'à l'intérieur de chaque secteur. La Grèce, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, la Finlande, la Suède, l'Ecosse et l'Angleterre utilisent cette option.

2) Sur ce café-débat avec Ana Soeiro, lire l'article sur le site web de la Mission Agrobiosciences :

http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=1346

3) Les lois Méline, du nom du ministre de l'Agriculture de l'époque (rappelons que le ministère de l'Agriculture a été créé en 1881 par Léon Gambetta), instaurent en 1884 des mesures de protection en faveur des agriculteurs en cas de baisse de prix et de concurrence étrangère. Un dispositif renforcé en 1892, par le « tarif Méline » qui augmente les droits de douane.

4) « Les Métiers en 2015 : l'impact du départ des générations du baby-boom. Edité par le Commissariat général du Plan.

Téléchargeable à l'adresse :

<http://www.plan.gouv.fr/intranet/upload/publications/documents/lesmetiersen2015.pdf>

5) « La maîtrise foncière : clé du développement rural », 21/04/2005.

Téléchargeable à l'adresse :

http://www.ces.fr/ces_dat2/3-lactus/frame_derniers_rapports.htm